

Synthèse des données

Panneau Indicateur de Vitesse


Mesdames, Messieurs,

L'installation du Panneau Indicateur de Vitesse (PIV) au sein de votre commune présente une double finalité :

- Il s'agit d'une part de provoquer une prise de conscience, en temps réel, de nos concitoyens de l'impact néfaste d'une prise de risque inconsidérée qu'est la vitesse excessive,
- D'autre part, de par l'analyse des informations relevées par le PIV, il s'agit également de vous permettre d'en informer les forces de l'ordre si vous le jugez nécessaire ou encore d'envisager des modifications sur les voies de circulations traversant votre commune (mise en place de mobilier urbain ...).

A ce titre vous trouverez ci-dessous une analyse synthétique des données recueillies en avril 2017.

	Nombre Véhicules	vitesse moyenne en km/h	vitesse maximum en km/h	Relevé des vitesses
Commune : RECQUIGNIES Rue : 06 Septembre Limitation : 50 km/h	19 212	35,94	106	<ul style="list-style-type: none"> - 95,87 % circulent entre 0 et 50 km/h, - 3,95 % circulent entre 51 et 70 km/h

	La vitesse maximale a été atteinte le <u>samedi 29 avril à 5h32.</u>
	Les vitesses excessives ont été majoritairement relevées <u>la semaine entre 21h et 22h et le weekend entre 22h30 et minuit.</u>
	Parmi les 4,13 % de personnes dépassant la limitation de 50km/h, 0,15 % circulent entre 71 et 90 km/h.